EVREUX PORTES DE NORMANDIE

assainissement collectif: principal (SUD)

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2022

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site WWW.Services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Carac	ctérisation technique du service	3
	1.1.	Présentation du territoire desservi	3
	1.2.	Mode de gestion du service	
	1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0) Erreur! Source du renvoi introuva	able.
	1.4.	Nombre d'abonnés Erreur ! Source du renvoi introuva	able.
	1.5.	Volumes facturés Erreur! Source du renvoi introuva	able.
	1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	
	1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	6
	1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	6
	1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	
	1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	11
	1.10.	1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	11
		2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	
2.	Tarifi	cation de l'assainissement et recettes du service	13
	2.1.	Modalités de tarification	
	2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0) Erreur! Source du renvoi introuva	able.
	2.3.	Recettes	14
3.	Indic	ateurs de performance	14
	3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	15
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	
	3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	
	3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	17
	3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	
	3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	
	3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	20
	3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2) Erreur! Source du renvoi introuva	able.
	3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	20
	3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)	21
	3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)Erreur! Source du renvoi in	
	3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	
	3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	
	3.14.	Taux de réclamations (P258.1) Erreur! Source du renvoi introuva	able.
4.	Finar	ncement des investissements	24
	4.1.	Montants financiers	24
	4.2.	Etat de la dette du service	
	4.3.	Amortissements	24
	4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les	
	perform	ances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	24
	4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante	
	cours du	ı dernier exercice	
5.	Actio	ons de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	25
	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	
	5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	
6.	Table	au récapitulatif des indicateurs	

1. Caractérisation technique du service

Présentation du territoire desservi 1.1. Le service est géré au niveau □ communal **☑** intercommunal Nom de la collectivité : EVREUX PORTES DE NORMANDIE Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif : principal (SUD) Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.): Communauté d'agglomération Compétences liées au service : Oui Non $\overline{\mathbf{V}}$ Collecte $\overline{\mathbf{V}}$ **Transport** $\overline{\mathsf{A}}$ П Dépollution Contrôle de raccordement \Box Elimination des boues produites \boxtimes Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.): Croth, Garennessur-Eure, La Couture-Boussey, Les Authieux, Mesnil-sur-l'Estrée, Saint-André-de-l'Eure, Saint-Germain-sur-Avre Existence d'une CCSPL ☑ Oui □ Non Existence d'un zonage ☐ Oui, date d'approbation* : selon communes

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Entreprise privée

^{*} Approbation en assemblée délibérante

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA
- Date de début de contrat :
- Date de fin de contrat initial :
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2023
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 4
- Nature exacte de la mission du prestataire : exploitation

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 10 780 habitants au 31/12/2022 (11 724 au 31/12/2021).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 3 920 abonnés au 31/12/2022 (3 854 au 31/12/2021).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2022	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Variation en %
Croth	24			24	
Garennes-sur-Eure	629			624	
La Couture-Boussey	954			967	
Saint-André-de-l'Eure Les Authieux	1627			1547+139	
Saint-Germain-sur- Avre Mesnil-sur- l'Estrée	620			449+170	
Total	3 854			3 920	1,7%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 4 843.

Commentaire: pris identique à l'année précédente

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 50,91 abonnés/km) au 31/12/2022. (50,25 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,75 habitants/abonné au 31/12/2022. (3,04 habitants/abonné au 31/12/2021).

1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques (1)			
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	3 804 000	4 023 899	5,8%

⁽¹⁾ Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Commentaire: pour ensemble EPN ASST

1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Sans objet

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 21 au 31/12/2022 (20 au 31/12/2021).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 77 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 77 km (76,7 km au 31/12/2021).

ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 5 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1: STEP MESNIL SUR L'ESTREE Code Sandre de la station: 032740601000

Caractéristiques générales						
Filière de traitement (cf. annex	e)	Boue ac	tivée aération p	rolongée (très fai	ible charge)	
Date de mise en service		22/04/2014				
Commune d'implantation			sur-l'Estrée (27	406)		
Lieu-dit						
Capacité nominale STEU en E	H ⁽¹⁾	3383				
Nombre d'abonnés raccordés						
Nombre d'habitants raccordés						
Débit de référence journalier admissible en m³/j 542						
Prescriptions de rejet						
Autorisation en date du						
Soumise à Déclaration en da						
Milion mécontour du moiet	Type de milieu récepteur		Eau douce de surface			
Milieu récepteur du rejet	Nom du milieu récepteur		Mesnil sur l'Estrée les prés de la forge			
Polluant autorisé	Concentration au po rejet (mg/l)	int de	et	/ ou	Rendement (%)	
DBO_5	20		et	ou		
DCO	70		et	ou		
MES	20		et	ou		
NGL	15		et	ou		
NTK	10		et	ou		
pН	-		et	ou		
NH ₄ ⁺	-		et	ou		
Pt	2		et	ou		

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°2 : STEP Garennes-sur-Eure Code Sandre de la station : 032727801000

Caractéristiques générales					
Filière de traitement (cf. annex	e) Bo	oue acti	ivée aération p	rolongée (très fa	ible charge)
Date de mise en service	27	27/01/1997			
Commune d'implantation	Ga	arennes	s-sur-Eure (272	278)	
Lieu-dit					
Capacité nominale STEU en El	H ⁽¹⁾	300			
Nombre d'abonnés raccordé	s 63	35			
Nombre d'habitants raccorde	és				
Débit de référence journalier admissible en m³/j					
Prescriptions de rejet					
Autorisation en date du					
Soumise à	Déclaration en date o	du			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	epteur Eau douce de surface			
wifficu recepteur du rejet	Nom du milieu récepteur	ır L'Eure			
Polluant autorisé	Concentration au point rejet (mg/l)	de	et /	ou / ou	Rendement (%)
DBO_5	108		et	ou	
DCO	270		et	ou	
MES	144		et	ou	
NGL	27		et	ou	
NTK	27		et	ou	
рН			et	ou	
NH ₄ ⁺			et	ou	
Pt			et	ou	

STEU N°3: STEP COUTURE BOUSSEY Code Sandre de la station: 032718301000

Caractéristiques générales	Caractéristiques générales					
Filière de traitement (cf. annex	e)	Boue ac	tivée faible ch	arge		
Date de mise en service			980			
Commune d'implantation		La Cout	ure-Boussey (2	27183)		
Lieu-dit						
Capacité nominale STEU en E	H ⁽¹⁾	3200				
Nombre d'abonnés raccordés		972				
Nombre d'habitants raccordés						
Débit de référence journalier a	dmissible en m³/j	450				
Prescriptions de rejet						
	Autorisation en da	tion en date du				
Soumise à	ise à Déclaration en date du					
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepter	ur	Eau douce de	surface		
witheu recepteur du rejet	Nom du milieu récepte	ur	L'Eure			
Polluant autorisé	Concentration au poi rejet (mg/l)	nt de	et	t / ou	Rendement (%)	
DBO_5	25		et	ou		
DCO	90		et	ou		
MES	25		et	ou		
NGL	15		et	ou		
NTK	10		et	ou		
рН	-		et	ou		
NH ₄ ⁺	-		et	ou		
Pt	2		et	ou		

STEU N°4: STEP CROTH 2 Code Sandre de la station: 032719302000

Caractéristiques générales					
Filière de traitement (cf. annex	xe)	Lit bactérien	<u> </u>		
Date de mise en service	01/01/2010				
Commune d'implantation		Croth (27193	3)		
Lieu-dit					
Capacité nominale STEU en E	EH (1)	70			
Nombre d'abonnés raccordés					
Nombre d'habitants raccordés					
Débit de référence journalier admissible en m³/j					
Prescriptions de rejet					
a	Autorisation en da	date du			
Soumise à	Déclaration en date du				
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepte	ur Sol			
Willieu recepteur du rejet	Nom du milieu récepte	eur	_		
Polluant autorisé	Concentration au por rejet (mg/l)	int de	et	/ ou	Rendement (%)
DBO ₅			et	ou	
DCO			et	ou	
MES			et	ou	
NGL			et	ou	
NTK			et	ou	
рН			et	ou	
NH ₄ ⁺			et	ou	
Pt			et	ou	

STEU N°5 : STEP SAINT ANDRE DE L'EURE

Code Sandre de la station : 032750701000

Caractéristiques générales						
Filière de traitement (cf. annex	e) F	Boue ac	tivée aération p	rolongée (très fa	ible charge)	
Date de mise en service			28/06/2010			
Commune d'implantation			ndré-de-l'Eure (2	27507)		
Lieu-dit						
Capacité nominale STEU en E	H ⁽¹⁾ 8	3500				
Nombre d'abonnés raccordés						
Nombre d'habitants raccordés						
Débit de référence journalier admissible en m³/j						
Prescriptions de rejet						
	Autorisation en date	e du				
Soumise à	Déclaration en date	du				
Milian mágamtona do maiat	Type de milieu récepteu	r	Sol			
Milieu récepteur du rejet	Nom du milieu récepteu	eur Aire d'infiltration				
Polluant autorisé	Concentration au poir rejet (mg/l)	nt de	et /	ou	Rendement (%)	
DBO ₅	25		et	ou		
DCO	90		et	ou		
MES	30		et	ou		
NGL	15		et	ou		
NTK	10		et	ou		
рН			et	ou		
$\mathrm{NH_4}^+$			et	ou		
Pt			et	Ou		

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en tMS	Exercice 2022 en tMS
STEP MESNIL SUR L'ESTREE (Code Sandre : 032740601000)	25,01	17,02
STEP Garennes-sur-Eure (Code Sandre : 032727801000)	17	14,8
STEP COUTURE BOUSSEY (Code Sandre : 032718301000)	32,28	18
STEP CROTH 2 (Code Sandre : 032719302000)	0	0
STEP SAINT ANDRE DE L'EURE (Code Sandre : 032750701000)	42,02	46
Total des boues évacuées	116,3	95,8

2. <u>Tarification de l'assainissement et recettes du service</u>

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Frais d'accès au service:	0	0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	0	0
Participation aux frais de branchement	Délibéré par projet	Délibéré par projet

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023				
	Part de la colle	ctivité					
Part fixe (€ HT/a	Part fixe (€ HT/an)						
	Abonnement (1)	0 €	0 €				
Part proportionn	Part proportionnelle (€ HT/m³)						
	Prix au m³	2,94 €/m³	2,83 €/m³				
	Taxes et redev	ances					
Taxes							
	Taux de TVA (2)	0 %	0 %				
Redevances							
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,185 €/m³	0,185 €/m³				

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

➤ Délibération du 13/12/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE ($120~\text{m}^3/\text{an}$) sont :

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %		
Part de	Part de la collectivité				
Part fixe annuelle	0,00	0,00	%		
Part proportionnelle	352,80	339,60	-3,7%		
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	352,80	339,60	-3,7%		
Taxes	et redevances				
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	22,20	22,20	0%		
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	22,20	22,20	0%		
Total	375,00	361,80	-3,5%		
Prix TTC au m ³	3,12	3,02	-3,2%		

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

La facturation est effectuée avec une fréquence :

□ semestrielle



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	8 449 381.22 €	9 473 160.42 €	+ 13.28 %
Recette pour boues et effluents importés	213 424.38 €	139 003,57 €	-53.54 %
Total recettes de facturation	8 662 805.60 €	9 882 163.99 €	+ 12.34 %

<u>Recettes globales:</u> Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2022 : $9 \, 503 \, 935.28$ € (8 478 147.88 € au 31/12/2021).

Commentaire: Pour l'ensemble EPN assainissement

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

taux de desserte par les réseaux d'eaux usées =
$$\frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} *100$$

Pour l'exercice 2022, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 80,94% des 4 843 abonnés potentiels (79,58% pour 2021).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autreséléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEA (15 points)	UX		
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) et les points d'autosurveillance du réseau	oui: 10 points non: 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RES (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a		rtie A)	

VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	0
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		46,7%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	0,5%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or			(
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie Commentaire: Raisonnement réalisé sur le nombre de regards EU, jalonnant les canalisations d'eaux usées, pourvu simultanément de l'information altimétrique radier et tampon. 1 610 regard EU secteur Sud, dont 934 unités renseignés simultanément en côte radier et côte tampon> 58%	0 à 15 points sous conditions (3)	58%	10
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,)	oui: 10 points non: 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	15

⁽¹⁾ l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 15 pour l'exercice 2022 (15 pour 2021).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

⁽²⁾ l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

⁽³⁾ Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
STEP MESNIL SUR L'ESTREE	33,7	100	100
STEP Garennes-sur-Eure	43	100	100
STEP COUTURE BOUSSEY	68,6	100	100
STEP CROTH 2	4,7	100	100
STEP SAINT ANDRE DE L'EURE	123,5	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2021).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
STEP MESNIL SUR L'ESTREE	33,7	100	100
STEP Garennes-sur-Eure	43	100	100
STEP COUTURE BOUSSEY	68,6	100	100
STEP CROTH 2	4,7	100	100
STEP SAINT ANDRE DE L'EURE	123,5	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2021).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
STEP MESNIL SUR L'ESTREE	33,7	100	100
STEP Garennes-sur-Eure	43	100	100
STEP COUTURE BOUSSEY	68,6	100	100
STEP CROTH 2	4,7	100	100
STEP SAINT ANDRE DE L'EURE	123,5	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2021).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

STEP MESNIL SUR L'ESTREE:

STET WEST WE SENTE ESTREE!			
Filières mises en oeuvre		tMS	
Valarization assists	Conforme	17.02	
Valorisation agricole	Non conforme		
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		17,02	
(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.			

STEP Garennes-sur-Eure:

STEE GUICHNOS SUI EUIC V		
Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricula	Conforme	14.8
Valorisation agricole	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		14,8

STEP COUTURE BOUSSEY:

Filières mises en oeuvre		tMS
Commontone	Conforme	18
Compostage	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		18

STEP	CRO	TH	2.	•

Filières mises en oeuvre		tMS
Walaniantian aminala	Conforme	
Valorisation agricole	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

Les boues étant envoyées dans la filière de traitement de St André, aucune donnée n'est disponible quant à la qualité de celles-ci.

STEP SAINT ANDRE DE L'EURE:

Filières mises en oeuvre		tMS
Commenters	Conforme	46
Compostage	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		46

taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation = $\frac{TMS \text{ admis par une filière conforme}}{TMS \text{ total évacué par toutes les filières}} *100$

Pour l'exercice 2022, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2021).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portéesà l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2022, <u>0</u> demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

nombre de demandes d'indemnisation taux de débordement des effluents pour 1000 hab =
$$\frac{\text{déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} *1000$$

Pour l'exercice 2022, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (0,256 en 2021).

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et — si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public — dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2022 : 5

nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau =
$$\frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} *100$$

Pour l'exercice 2022, le nombre de points noirs est de 6,5 par 100 km de réseau (5,2 en 2021).

3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en km				0	0

Au cours des 5 dernières exercices, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

taux moyen de renouvellement des réseaux =
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0% (0% en 2021). Commentaire: pas de chantier de renouvellement de réseaux secteur SUD en 2022

3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$conformité des performances des équipements d'épuration = \frac{nombre de bilans conformes}{nombre de bilans réalisés} *100$$

Pour l'exercice 2022, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2022	Nombre de bilans conformes exercice 2022	Pourcentage de bilans conformes exercice 2021	Pourcentage de bilans conformes exercice 2022
STEP MESNIL SUR L'ESTREE	12	12	100	100
STEP Garennes-sur- Eure	2	2	100	100
STEP COUTURE BOUSSEY	24	24	100	100
STEP CROTH 2	1	1	50	100
STEP SAINT ANDRE DE L'EURE	12	12	100	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 100 (100 en 2021).

3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

	ention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la ère ne l'est	Exercice 2021	Exercice 2022		
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui		
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Non	Non		
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui		
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui		
Les 4	O points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus				
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Non	Non		
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non		
Pour	Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs				
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non		
Pour	es secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes				
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage		Non		

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 20 (20 en 2021).

3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice = $\frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette en € Commentaire: ensemble EPN ASST	45 342 672,16	44 404 906
Epargne brute annuelle en € Commentaire: ensemble EPN ASST	3 346 168,65	3 237 944
Durée d'extinction de la dette en années	13,6	13,7

3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2022 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

	montant d'impayés au titre de l'année précédente	
taux d'impayés sur les factures de l'année précédente =	tel que connu au 31 décembre de l'année en cours	*100
taux a impayes sur les factures de l'aimée précédente =	chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente	

	Exercice \$NMinus1.year	Exercice 2022
Montant d'impayés en € au titre de		
l'année 2021 tel que connu au	442 414,89	265 260,15
31/12/2022		
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors		
travaux) en € au titre de l'année 2021	9 570 655	11 427 745,91
Commentaire: ensemble EPN ASST		
Taux d'impayés en % sur les factures		
d'assainissement 2021	4,62	2,32
Commentaire: ensemble EPN ASST		

3.14. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues

[⊠] Oui [□] Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 0

Commentaire: en l'absence de suivi individualisé au SUD, en attente de gestion directe 2024, chiffre du Nord EPN collectivité uniquement

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 157

Commentaire: en l'absence de suivi individualisé au SUD, en attente de gestion directe 2024, chiffre du Nord EPN

taux de réclamations = $\frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} *1000$

Pour l'exercice 2022, le taux de réclamations est de 6,83 pour 1000 abonnés (0,27 en 2021).

Commentaire: donnée relative à l'exploitation Nord EPN

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire Commentaire: aucun chantier EU sur l'unité SUD sur des réseaux.	19 245	0
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €) Commentaire: ensemble EPN ASST	45 342 672,16	44 404 906

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2022, la dotation aux amortissements a été de 3 897 060.40 € (3 949 185.22 € en 2021).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

(He

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

RHO

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

99 704,31 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité (pour ensemble EPN ASST), soit 0,0248 €/m³ pour l'année 2022 (0,0057 €/m³ en 2021).

Commentaire: pour ensemble EPN ASST

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2021	Valeur 2022
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	11 724	10 780
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	20	21
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	116,3	95,8
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	3,12	3,02
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	79,58%	80,94%
P202.2B	réseaux de collecte des eaux usées [points]	15	15
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0057	0,0248
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,256	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	5,2	6,5
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0%	0%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100%	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	20	20
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	13,6	13,7
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	4,62%	2,32%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	0,27	6,83